Vincentiana, Octobre-Décembre 2013

Vincent de Paul, premier Économe de la Congrégation

Paris, le 5 août 2013

G. Gregory Gay, C.M.
Supérieur général

Introduction

Bienvenue à Paris et en ce lieu que j'appelle le « point central vincentien » ! Comme les Parisiens profitent du mois d'août pour aller en vacances et déserter la Cité des Lumières, je suis heureux de me joindre à vous et de passer ce temps à réfléchir au rôle indispensable que chacun de vous joue en tant qu'Econome provincial. Nous sommes ici non seulement pour parler de « la gestion avisée de l'argent », mais aussi pour utiliser notre sagesse comme gestionnaires infatigables des biens de la Congrégation. J'utilise le mot « sagesse » pour vous décrire parce que je crois que pour être un Économe efficace, vous devez non seulement connaître les manières du monde, mais aussi être sagement à l'écoute de votre province, de vos confrères, de leurs espérances et de leurs besoins, et conscients de l'actif dont vous disposez.

Votre service est vraiment un « ministère caché » alors que vous peinez dans ce qui peut paraître bien éloigné des œuvres et des apostolats actifs de la Congrégation de la Mission qui procurent à vos confrères une satisfaction personnelle et spirituelle. Et pourtant, sans vos compétences et votre dévouement à vos obligations d'Économes, la plupart de ce que vos confrères considèrent comme un dû comme les ressources prévues pour leurs apostolats et leur vie communautaire, auraient disparu. Par votre « ministère caché », le charisme de la Congrégation est capable de grandir et de s'épanouir ; de nouveaux membres sont formés et nos confrères âgés sont assurés de bénéficier des soins adéquats. Vous rendez possible la création d'une vie communautaire de qualité, en permettant à nos confrères de « vivre à la manière d'amis très chers » comme notre saint fondateur St Vincent l'envisageait.

St Vincent, le premier Économe !

Lorsque nous parlons de St Vincent, nous sommes tous d'accord pour dire que c'était un homme qui possédait de nombreux talents et bien des compétences, qui ont eu, pendant plus de 350 ans, une influence positive sur l'Église et le monde. Nous pouvons nous sou-

toutes ses formes. L'enseignement des Pères de l'Église (surtout la Didachè) rappelle aux premières communautés chrétiennes la nécessité de partager leurs biens et de servir les démunis comme une réflexion sur la volonté de Dieu telle qu'elle s'est manifestée dans la personne de Jésus. Et les Règles communes de St Vincent, ses nombreuses conférences, et nos Constitutions nous disent que « nous vivrons une réelle mise en commun de nos biens » (C. 32, n° 2), « nos biens, qui seront communs » (C. 25, n° 4).

De plus, notre Statut Fondamental de Pauvreté (l'explication la plus détaillée des vœux, promulguée en 1659), nous dit comment nous devons comprendre et vivre notre vœu de pauvreté. Si nous recherchons vraiment la solidarité avec le Christ, les uns avec les autres, et avec les pauvres, alors elle doit être visible dans la qualité de notre témoignage des vœux, précisément de notre vœu de pauvreté qui est centré sur notre relation et notre utilisation des biens temporels. La solidarité nous fait passer d'une attitude « centrée sur moi » dans la vie communautaire et par rapport aux biens temporels à une structuration d'esprit « centrée sur le nous ». Nous développons et nous consacrons notre temps, nos talents, et notre trésor non pour nous-mêmes, mais pour le bien de la Mission et de nos confrères.

Mais que signifie la solidarité de votre point de vue d'Économe provincial ? Pour répondre à cette question, il me semble qu'un bon outil pour éprouver cette solidarité, consiste à se poser cette question : cette décision ou cette dépense est-elle en accord avec notre charisme vincentien, et servira-t-elle l'apostolat, la communauté et le confrère ? Je vous suggère quelques idées pour promouvoir la solidarité dans votre travail d'Économe.

- Une des tâches de l'Économe consiste à aider le Visiteur à bien gérer les biens temporels de la province pour le plus grand profit de la mission. Les propriétés, les maisons, et les biens de la province sont-ils dans un état qui soit utile pour les confrères, pour leur travail et leur vie communautaire ?
- Les besoins fondamentaux des confrères doivent toujours être satisfaits, et l'Économe doit travailler avec le Visiteur pour s'assurer que les confrères sont en bonne santé et qu'ils peuvent vivre d'une manière qui les aide à vivre la Mission et à être un soutien les uns pour les autres.
- Un dialogue régulier avec le Visiteur et les supérieurs locaux sur les finances relatives aux œuvres et aux conditions de vie des communautés locales pour garantir une bonne communication et éviter les problèmes dans la gestion de l'argent ou la répartition aux niveaux local (ou même provincial).
- Une transparence totale dans les interactions financières, les communications orales et écrites, et les bilans et les relevés de comptes.

Si nécessaire, un Économe doit embaucher un professionnel extérieur pour l'aider à s'assurer que la comptabilité de tous les fonds reçus et dépensés soit irréprochable.

L'intendance

L'intendance est un concept que l'on entend souvent aussi bien dans les cercles laïques que religieux. Ses origines bibliques la situent comme une réponse humaine à la beauté et à la merveille impressionnantes de la création divine. En fait, notre « éco-théologie » de l'environnement est en grande partie fondée sur l'intendance biblique. Mais en tant qu'intendants chrétiens, nous partageons la plénitude de la vie donnée par Jésus, dont l'humanité nous a apportée « la vie en abondance ». Les évêques catholiques des États-Unis ont bien saisi la signification de l'intendance pour nous: « En tant qu'intendants chrétiens, nous recevons les dons de Dieu gratuitement, nous les cultivons de manière responsable, nous les partageons aux autres avec amour et dans la justice, et nous les rendons au Seigneur avec un intérêt ».

Dans la Congrégation, l'intendance implique d'autres critères essentiels: quel impact cette décision ou cette dépense aura sur le patrimoine des pauvres? Cette idée remonte au temps de St Vincent, qui a toujours encouragé sa première génération de disciples à dépasser les frontières bien connues des communautés locales et des œuvres. Ce n'était pas une exhortation apostolique ni un appel personnel à la conversion: Vincent croyait que les fonds qui nous étaient donnés, étaient destinés au service de la Mission auprès des pauvres, et non pas à notre convenance, pour notre confort, ni pour les amasser. C'est pourquoi nous trouvons une correspondance si grande entre Vincent et des supérieurs locaux sur des affaires temporelles qui peuvent paraître triviales. Vincent savait que, comme la conversion, l'intendance est un processus permanent, qui requiert une réflexion et un dialogue. A cet égard, je voudrais partager avec vous plusieurs idées pour promouvoir l'intendance:

- Nos confrères sont-ils disposés à réfléchir et à discuter sur le « Statut Fondamental de Pauvreté » que j'ai mentionné auparavant? A mon avis, si vous facilitez ce genre d'échange sur ce statut aussi bien aux niveaux local que provincial, c'est un bon moyen d'aider les confrères à faire le lien entre l'intendance, nos finances, et le patrimoine des pauvres.
- En prenant conscience que nos biens sont en définitive le patrimoine des pauvres, nous devons aider à former nos confrères sur l'importance de « penser mondial, tout en agissant au niveau local », surtout quand on en vient au partage des ressources. Cela est particulièrement important au moment où de nombreuses

provinces sont engagées dans un processus de restructuration et des projets interprovinciaux.

- En tant qu'Économe, vous devez marcher sur la voie étroite entre assurer la sécurité de votre province et celle des confrères, des œuvres et des biens temporels, tout en n'amassant pas des montants d'argent excessifs ni un trop grand nombre de biens. Dans le climat d'incertitude économique actuel, c'est le plus difficile, mais c'est un objectif que vous devez toujours fixer en union avec le Visiteur et son Conseil. Je le dis bien simplement : évitons à tout prix de « bâtir des empires » (l'expression « bâtir des empires » se réfère à l'accumulation d'argent, de propriétés, et d'autres biens temporels).
- Enfin, vous devez être des « intendants avisés » au sens de l'Evangile. Les fonds donnés dans un but précis doivent être utilisés selon l'intention du donateur ou rendus. Les fonds placés en réserve doivent être rares et ne doivent exister que pour une intention donnée et pour une période de temps déterminée. Et à nouveau, la transparence et la bonne communication avec le Visiteur, les supérieurs locaux, et les confrères vous seront d'une très grande aide à long terme, même si cela prend beaucoup de temps.

Les défis actuels

Je suppose qu'il n'est pas possible de parler finances sans faire référence aux défis actuels d'aujourd'hui. Pourtant, je ne vais pas centrer mon propos sur le monde de l'économie, sur les actions et les obligations, ni sur les sujets brûlants qui font la une des journaux. Je suis sûr que vous connaissez tous très bien ces affaires, mieux que je ne peux espérer les connaître ! Mais je désire effectivement discuter avec vous de domaines qui, je le crois, sont des défis que vous avez ou que vous rencontrerez, et je voudrais le faire à la lumière de notre vertu vincentienne de simplicité, je les énoncerai donc clairement et sans détours.

- Un défi que je perçois pour vous aujourd'hui, c'est comment se situer dans un climat que l'on a fort justement décrit comme une « culture des droits ». C'est une manière de penser parmi les confrères qui trouvent que leur province leur « doit » quelque chose, surtout s'ils perçoivent que d'autres confrères jouissent d'avantages auxquels ils n'ont pas accès. Cette « culture » est un phénomène mondial qu'apporte le consumérisme galopant. Et pourtant, elle est aussi présente dans la vie communautaire sous d'autres formes, y compris un certain type de cléricalisme et une attitude « élitiste ».
- Par conséquent, il est essentiel que dans vos relations avec les confrères, vous soyez équitable, en mettant en place et en adhérant aux normes que l'on attend d'un Économe. Les demandes de

confrères qui sont des amis ou des personnes en charge de l'autorité doivent être passées au crible de principes et de procédures déjà établies. On doit toujours éviter toute apparence de favoritisme.

- Il ne doit y avoir aucune différence dans la manière de traiter les confrères entre ceux qui apportent un revenu et ceux qui n'en apportent pas. Comme vous le savez, ce qui nous relie les uns aux autres en tant que confrères, ce sont des liens spirituels qui sont enracinés dans notre charisme en tant que communauté pour la mission. Tous les confrères sont des membres à part entière, et ils sont tous égaux.
- À l'heure actuelle, où il y a une forte attente pour un droit de regard extérieur sur les financements (surtout quand l'argent donné pour des œuvres au service des pauvres est mélangé à des fonds privés et publics), il est essentiel que vous ayez à votre disposition tous les outils adéquats pour effectuer efficacement votre travail. Je vous invite à engager les services de professionnels si nécessaire, et de vous assurer que vos bilans financiers sont complets, actualisés et corrects. C'est ce que nous devons faire pour protéger le patrimoine des pauvres.

Les pratiques exemplaires d'un bon Économe

De nos jours, c'est une pratique courante d'entendre l'expression « les pratiques exemplaires » utilisée comme une recommandation dans les affaires, l'éducation ou l'industrie. Elle peut, peut-être s'appliquer ici, mais je préfère une autre expression : le « bon Économe ». Donc, qu'est-ce qui fait un « bon Économe » ? Permettez-moi de vous présenter plusieurs idées aujourd'hui.

D'abord et avant tout, un bon Économe a « l'esprit d'équipe », il est disposé à travailler avec le Visiteur, son Conseil, et les supérieurs locaux. Il est conscient que sa position n'est pas une position de pouvoir mais de service dans l'intérêt de la Mission et de la province. Son expertise et sa disponibilité serviront bien les confrères de sa province, et en retour ceux-ci mettront bien à profit son service.

Un bon Économe s'intéresse activement au bien-être de la province comme constituant un tout, ainsi qu'aux communautés locales et à chacun des confrères, il apprend à bien connaître leurs environnements de travail et de vie. Il est également prêt à se former et à rester à jour dans son travail en apprenant de nouvelles approches et en dialoguant avec ses collègues laïcs qui peuvent l'aider. C'est là où, dans de nombreux endroits, les membres de la Famille vincentienne peuvent être utiles à un Économe.

Enfin, un bon Économe est un homme de prière et de perspective. Il parvient à prendre conscience que son travail, tout en étant caché,

et parfois fastidieux, est viscéralement vincentien. En quoi ? Peut-être en raison de l'exemple de notre « premier Économe », Vincent de Paul, qui, en dépit des nombreuses demandes qu'on lui faisait, était capable de rester centré sur l'amour du Christ, le service des pauvres, et d'affermir la Congrégation.

Comme d'innombrables rencontres, lettres, contrats, et supplications faites par Vincent de Paul au cours de sa vie, le travail d'un bon Économe est méconnu et passe souvent inaperçu. Mais il est le « ciment » qui maintient ensemble la Congrégation. Votre service reflète les paroles toujours actuelles de notre saint fondateur : « On fait donc d'abord comme on peut, et peu à peu la Providence dispose les choses en mieux » (Coste, IV, p. 480). Merci pour le temps et l'attention que vous m'avez accordés. Que le Seigneur Jésus et St Vincent vous affermissent et vous bénissent dans ce ministère important au service de la Congrégation de la Mission.